

PROMS SA A FRIBOURG. En 1992, L'Objectif ouvrait sa rubrique économique en donnant la parole à Christian Blanquet dont la société est spécialisée dans les machines à sous. Face aux lois restrictives concernant « les bandits manchots », son PDG s'inquiétait alors de son devenir et de celui de sa dizaine d'employés. Dix ans plus tard, l'entreprise compte une centaine d'employés et désire encore s'agrandir.



Présent principalement dans le canton de Fribourg et un peu dans celui du Jura, Proms SA, a fortement augmenté sa part de marché, depuis dix ans. Aujourd'hui majoritaire dans les établissements publics, elle s'est également développée graduellement dans le domaine des centres de loisirs : « *On a toujours été sous pression politique, ce qui nous a obligés à être imaginatifs et créer de nouveaux produits. Les entreprises qui n'étaient pas créatives ont fait faillite, sur les 56 de l'époque, il n'en reste plus que quatre. Aujourd'hui on a une longueur d'avance sur nos concurrents. Avec les salons de jeux et les établissements publics, on représente 60 % du marché.* », confie Christian Blanquet, PDG et unique actionnaire de la société.

Interdiction des machines de hasard en 2005

La vocation de Proms demeure la conception et la fabrication de machines à sous. Toutefois, comme la législation fédérale interdira les machines actuelles, dites de hasard, au 31 mars 2005, l'entreprise fribourgeoise a bloqué sa production : « *Dans la législation fédérale pour autant que le canton l'autorise, il y aura une nouvelle génération de machines : les machines à sous d'adresse. C'est l'habileté du joueur qui va déterminer son gain et non plus la machine.* » Depuis deux ans, elle recherche de nouvelles générations de machines à sous. Elle y a déjà investi près d'un million de francs : « *On est obligé de trouver un nouveau produit, sinon on est rayé de la carte. L'Ecole d'ingénieur de Bienne, sous l'égide de la Commission fédérale des Maisons de Jeu, a déjà testé un premier projet pendant quatre mois. Il a été refusé. Mais nous avons maintenant un descriptif très scientifique de 31 pages, qui nous sert de base de travail pour notre second projet qui est aujourd'hui quasiment fini.* » Une fois la machine homologuée, la Confédération veille à ce que son programme de distribution des gains ne change plus. Il est interdit de modifier le système de l'appareil pour réduire, par exemple, le pourcentage qu'un joueur a de gagner : « *En évitant ce type de piratage, les gens ont confiance. Ils jouent parce qu'ils savent qu'ils ont une chance de gagner, et les jeux paient bien.* »

Deux machines à sous par établissement public

Ces machines, dont la mise de départ est fixée à 2 francs et les gains à 50, sont mises à disposition des établissements publics : « *Il s'agit d'une sorte de leasing. Le commerçant reçoit une participation sur le chiffre d'affaires des appareils. Chaque établissement peut avoir deux jeux à gain et un troisième plus classique, comme un flipper.* » L'argent récolté par les « bandits manchots » de la société, rembourse les sommes investies dans la recherche et permet l'existence de huit salons de jeux : « *S'il n'y avait pas de machines à sous, il faut savoir que tous nos centres de loisirs tomberaient. L'investissement d'une salle comme le Matrix avoisine les 2,5 millions de francs. Tout ce qui est du domaine de l'animation coûte très cher et les jeux traditionnels ne sont pas rentables en soi. Quant à la production, très onéreuse, elle nous rend autonome. Nous ne sommes pas tributaires d'un fournisseur qui voudrait une participation toujours plus importante.* » Christian Blanquet n'a pas communiqué le bénéfice, mais a déclaré qu'il était entièrement reversé dans la société.

Des salles d'inspiration étrangère

Les nouvelles salles de jeux (ndlr. aussi appelées cybercafés), bien que proposant des jeux traditionnels comme des billards, des flippers ou des jeux de fléchettes électroniques, utilisent principalement les techniques informatiques. Le Matrix et le Lagavulin, comptent chacun près de 400 km de câble et de fibre optique. Ils proposent notamment à la clientèle la possibilité de faire des parties de jeux vidéo en réseau. Le client, grâce à internet, ne se

bat plus contre l'ordinateur, mais contre d'autres personnes qui peuvent être autant dans la salle qu'à l'étranger. Un animateur spécialisé chapeaute chacune des activités proposées et leurs différents tournois. « *Durant les deux dernières années, j'ai beaucoup voyagé aux Etats-Unis, à Moscou, à Londres, en Asie, dans le but de voir ce qui plaisait.* » Christian Blanquet a pris exemple sur des shows érotiques, pratiqués dans les bars américains et canadiens, pour organiser les Tables Dance. Il s'agit de danses suggestives d'une quinzaine de minutes faites par des femmes et des hommes : « *Ils ne se déshabillent pas, ce n'est pas un cabaret. Pour le choix des modèles, on a un contrat avec une agence de top-modèles de Berlin. Ils viennent à Fribourg pour quelques jours et repartent* » Cette ligne de conduite, basée sur les loisirs, permet d'attirer une clientèle nombreuse et hétérogène : « *Les jeunes s'y sentent bien, les « costards-cravates » aussi, les 60 % de la clientèle du jeudi sont des banquiers, des entrepreneurs, des avocats. On travaille également avec le milieu gay.* »

Des amusements sous haute surveillance

Afin de prévenir tout problème de viol, vol et bagarre, l'entreprise a engagé à plein-temps un chef de la sécurité : « *Dans le cybercafé le Matrix, il y a huit agents et 20 caméras infrarouges, tout est enregistré 24h/24.* » Le système, informatisé, contrôle aussi la vente du bar et les compteurs des jeux. Ce qui a permis d'éviter tout problème avec les autorités : « *Pour l'instant, elles n'ont pas eu à intervenir. Nos compteurs, nos horaires et nos animations sont en règle. On respecte entièrement le cadre législatif. L'Etat, quant à lui, doit aussi respecter notre travail car avec une centaine d'employés, soit une masse salariale représentant quatre millions de francs, et une cinquantaine de sous-traitants, on est un employeur important. Si les autorités cantonales nous respectent, automatiquement on aura envie de travailler et de s'agrandir, en étant fier de garder notre centre de décision dans le canton.* »

Un développement prometteur

Bien que la nouvelle législation soit contraignante, Christian Blanquet est optimiste pour l'avenir : « *Pour changer les machines, le coût sera d'environ 15 millions. Il ne faudrait pas couler notre entreprise avec de nouvelles taxes. Je pense que les lois futures iront dans le sens de la viabilité d'entreprise. Nous sommes pleins de projets. Nous avons le personnel, la clientèle et le moral, ce qui rend le développement de l'entreprise prometteur* »

Johann Ruppen

18.01.2000